

Projet de tableaux récapitulatifs d'application

COC-308C/2020

		2019		2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
ALBANIE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Les données statistiques ont été reçues tardivement.			<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> Directives concernant la manipulation des tortues soumises (en albanais), mais on ne peut établir clairement si la mise en œuvre des paragraphes 1 et 2 des mesures s'appliquant aux tortues est complète, à savoir si elles sont juridiquement contraignantes.	Toutes les mesures prises concernant les tortues sont contraignantes dans la législation albanaise n°64/2012.	Lettre sur la déclaration tardive des données statistiques, tout en notant une amélioration de la déclaration.	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture</b>			<b>Quotas et limites de capture</b>		
	<b>Autres questions : ROP-BFT:</b> voir COC_305/2019 pour consulter les PNC et les réponses apportées.			<b>Autres questions :</b>		

		2019		2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
ALGÉRIE	<b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14:</b> Aucun observateur scientifique national n'a été déployé. Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).	La couverture en observateurs pour les thoniers senneurs est de 100%. Les contrôleurs de l'administration, qui sont dans la totalité des ingénieurs halieutes, ont les capacités d'assurer les tâches arrêtés par ladite recommandation. Pour les pêcheries palangrière qui ont une longueur inférieure à 15 m (la tranche la plus importante en nombre de navires se situe entre 4.80 et 9 m), ne disposant pas de panton, ayant peu d'espace pour embarquer en plus des 04 membres d'équipage et un observateur (problème de sécurité à bord). L'Algérie a eu recours à une mesure alternative. La collecte d'information a été rendue possible grâce à la mise en place d'un programme de sensibilisation en direction des professionnels de la pêche et à l'intervention des inspecteurs de la pêche dans les points de débarquement.	Lettre sur la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT en matière d'observateurs scientifiques nationaux, tortues et déclaration des données de la tâche II.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 10-09/13 -11:</b> Il n'est pas clair si des mesures contraignantes ont été instaurées pour atténuer les prises accessoires et la manipulation sécuritaire des tortues; <b>Rec. 11-10:</b> Pas d'informations sur l'avancée en matière d'atténuation des prises accidentelles et la réduction des rejets.	Cf. réponse à la lettre de 2018 présentée sous la cote <b>COC_309</b> . Additivement à nos réponses concernant les problèmes d'application de l'Algérie, il est à rappeler que dans la cadre de l'atténuation des prises accessoires des tortues de mer, une note circulaire, a été diffusée à l'ensemble des services déconcentrés de la pêche et aux représentants de la profession, pour application. Les Gardes-côtes, en qualité de police maritime sont également destinataire de cette note pour application sur terrain. Une copie de ladite note est jointe à la présente réponse. Il est à noter que en matière de participation aux travaux du SCRS, notamment en matière de collecte de données et en application du paragraphe 3 de la recommandation 11-10, l'Algérie a présentée lors de la réunion intersession du Groupe d'espèce sur les requins de 2016, un document ayant le numéro SCRS/2016/186, sur d'identification des espèces des requins existant en Algérie «Inventaire préliminaire des espèces de requins rencontrées dans les eaux algériennes.		<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-06 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été mise à jour depuis l'année dernière.		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions:</b> PNC concernant le ROP-BFT présentés dans le document COC-305/19 ainsi que les réponses.			<b>Autres questions:</b> Veuillez vous reporter au document COC-305 qui contient la liste des PNC déclarés dans le cadre du ROP-BFT et les réponses apportées. Veuillez vous reporter à l'annexe 9 du COC-303 qui inclut les rapports d'inspection au port contenant des infractions éventuelles et les mesures prises.		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
ANGOLA	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel soumis tardivement (14 novembre). Aucune donnée de la tâche II n'a été reçue. <b>Rec. 16-14:</b> non-présentation de ST11 et ST09 (données/informations des observateurs scientifiques). Les caractéristiques des flottilles de la tâche I n'ont pas été soumises. Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).</p>			<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu après le délai fixé, dans un format non correct et sans que la mention « non applicable » ne soit accompagnée d'une explication. Caractéristiques des flottilles et données de tâche 2 reçues tardivement, mais toutes les données concernant des flottilles étrangères. Les données statistiques sur la flottille nationale n'ont pas été reçues. <b>Rec. 16-14 :</b> Aucune information n'a été fournie sur les programmes d'observateurs.</p>		
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 18-05:</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue; <b>Rec. 18-06:</b> La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue; <b>Rec. 16-01:</b> Rapports trimestriels de capture de BET au titre de 2018 et 2019 non soumis; <b>Rec. 12-07/18-09:</b> Pas de liste des ports désignés; <b>Rec. 14-07:</b> Pas de soumissions aux exigences relatives aux accords d'accès.</p>		Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents, aucune liste des ports désignés (Rec. 18-09) et mise en œuvre des exigences de l'ICCAT relatives aux observateurs scientifiques nationaux.	<p><b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue; <b>Rec. 18-06 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue; <b>Rec. 16-01 :</b> Aucun rapport trimestriel des captures de thon obèse n'a été soumis. <b>Rec. 18-09:</b> Aucune liste de ports désignés n'a été soumise. <b>Rec. 14-07 :</b> Pas de notification des accords d'accès, mais des données de capture ont été déclarées.</p>		
	<p><b>Quotas et limites de capture :</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.</p>			<p><b>Quotas et limites de capture :</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.</p>		
	<p><b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.</p>			<p><b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.</p>		

	2019			2020			
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>	
<b>BARBADE</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14:</b> Aucun programme d'observateurs n'a été mis en place pour l'instant, de sorte qu'aucune donnée ou information n'a été soumise.			<b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14 :</b> Aucun programme d'observateurs n'a été mis en place pour l'instant, de sorte qu'aucune donnée ou information n'a été soumise. La Barbade examine les options qui s'offrent pour se conformer à la Rec. 16-14.			
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> La mise en œuvre complète des mesures concernant les tortues n'est pas claire (p.ex. si les meilleures pratiques de manipulation sont obligatoires). <b>Rec. 18-09:</b> On ne peut établir clairement si l'entrée de navires de pêche étrangers est interdite de manière générale ou au cas par cas.	Cf. réponse à la lettre de 2018 présentée sous la cote <b>COC_309</b> .	Lettre sur les problèmes de déclaration. Aucun programme d'observateurs scientifiques national n'existe. Surconsommation persistante de makaires. Mise en œuvre des exigences de l'ICCAT relatives aux tortues. Pas de ports désignés en vertu de la Rec. 18-09.		<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture :</b> Surconsommation continue de BUM. Surconsommation de WHM en 2018.				<b>Quotas et limites de capture :</b> Surconsommation de makaire bleu et de makaire blanc. Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application en ce qui concerne les données historiques.		
	<b>Autres questions :</b>				<b>Autres questions :</b>		

2019			2020			
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
BELIZE	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'indique pas exactement si le Belize met en œuvre les exigences de l'ICCAT de manière contraignante en ce qui concerne les navires pêchant dans les eaux nationales du Belize. <b>Rec. 16.14:</b> on ne sait pas exactement si la couverture minimale par observateurs est respectée. Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).</p>		<p>Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 16-14 sur le programme d'observateurs scientifiques national, &gt; de 45 jours d'inscription rétroactive sur le registre (Rec. 13-13/14-10) et sur la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT dans les eaux relevant de la juridiction nationale du Belize, tout en notant la réponse du Belize sur cette dernière question dans sa réponse au Président du COC de 2019.</p>	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b></p>		
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 13-13/14-10:</b> Déclaration rétroactive de plus 45 jours de navires aux fins de leur inscription dans le registre ICCAT des navires.</p>			<p><b>Mesures de conservation et de gestion :</b></p>		
	<p><b>Quotas et limites de capture:</b></p>			<p><b>Quotas et limites de capture:</b></p>		
	<p><b>Autres questions :</b></p>			<p><b>Autres questions :</b></p>		

CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
BRÉSIL	<p><b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14:</b> Il n'apparaît pas clairement si les niveaux de couverture par observateurs sont conformes aux exigences. ST09 reçu tardivement.</p>	<p>Le programme brésilien d'observateurs scientifiques a été relancé en 2018, avec un niveau de couverture inférieur aux 5% requis pour les navires ne représentant pas de problème de sécurité extraordinaire. Afin d'accroître la couverture, le système de surveillance électronique aura besoin d'un financement de l'ICCAT pour soutenir la mise en œuvre de programmes d'observateurs scientifiques, notamment en ce qui concerne les orientations relatives aux systèmes de surveillance électronique.</p>	<p>Lettre sur la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT concernant les observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14) et problèmes de déclaration concernant les feuilles de contrôle concernant les istiophoridés, les rapports trimestriels BET et les limites de taille du tableau d'application, tout en notant positivement l'amélioration du Brésil concernant les problèmes d'application des années précédentes, notamment la soumission en temps voulu des données.</p>	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b></p>		
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05:</b> Feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés reçue tardivement. <b>Rec. 16-01:</b> Quelques prises trimestrielles de BET reçues tardivement.</p>			<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01 :</b> Quelques prises trimestrielles de BET reçues tardivement.</p>		
	<p><b>Quotas et limites de capture :</b> Les limites de tailles n'ont pas été consignées dans les tableaux d'application.</p>			<p><b>Quotas et limites de capture :</b> Les limites de tailles n'ont pas été consignées dans les tableaux d'application.</p>		
	<p><b>Autres questions :</b></p>			<p><b>Autres questions :</b></p>		

CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
CABO VERDE	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement (9 oct.) <b>Rec. 16-14:</b> ST11 et ST09 (données/informations des programmes d'observateurs scientifiques) non reçus. Les caractéristiques des flottilles de la tâche I n'ont pas été soumises. Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).</p>		<p>Lettre faisant état de problèmes de déclaration, pas de rapport d'inspection au port ni mise en œuvre des exigences sur les observateurs scientifiques nationaux.</p>	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Les tableaux récapitulatifs du rapport annuel ont été reçus tardivement. <b>Rec. 16-14 :</b> Pas de programme d'observateurs scientifiques mis en œuvre, pas de données d'observateurs reçues.</p>		
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 16-01:</b> Rapports trimestriels de capture au titre des 3ème et 4ème trimestres de 2018 combinés; rien n'a été déclaré pour 2019; <b>Rec. 18-05:</b> Soumission tardive de la Feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés; <b>Rec.18-06:</b> Soumission tardive de la mise à jour de la Feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins; <b>Rec. 14-07:</b> Pas de soumissions aux exigences relatives aux accords d'accès.</p>			<p><b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue</p>		
	<p><b>Quotas et limites de capture:</b></p>			<p><b>Quotas et limites de capture:</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.</p>		
	<p><b>Autres questions :</b></p>			<p><b>Autres questions :</b></p>		

CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
CANADA	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		Aucune action nécessaire.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>			<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 19-01 :</b> Le plan de pêche des thonidés tropicaux a été reçu tardivement	Il n'a été possible de signaler ce petit ajustement qu'après la date limite fixée, car la consultation du Canada avec les parties prenantes concernées et les partenaires autochtones a lieu après le 3 janvier.	
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b> : Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		



CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
CHINE, République populaire	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).		Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 18-09 concernant les exigences de désignation des ports, tout en notant positivement les informations soumises sur les mesures prises jusqu'à présent et envisagées, tel que détaillé dans sa lettre de réponse au Président du COC de 2019.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-09</b> (auparavant 12-07): aucune liste de ports désignés n'a été soumise.			<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-09:</b> aucune liste de ports désignés n'a été soumise. <del>Rec. 18-02/19-04</del> "Réglementations et autres documents connexes adoptés pour mettre en œuvre cette Rec." non soumis		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions : ROP-transbordements:</b> Cf. COC_305 pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées.			<b>Autres questions : ROP-transbordements:</b> une réponse a été apportée aux PNC dans le cadre du programme ROP-transbordements (cf. COC-305) et celle-ci est incluse dans l'addendum 1 de l'appendice 1 du COC-305.		

CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
CÔTE D'IVOIRE	<p><b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14:</b> ST11 et ST09 (données/informations des programmes d'observateurs scientifiques) non reçus. Tableau récapitulatif de la déclaration du rapport annuel reçu tardivement.</p>		Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux, désignation des ports, tableaux d'application incomplets.	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu. <b>Rec. 16-14</b> : Aucune information sur le programme d'observateurs scientifiques n'a été reçue. En ce qui concerne la tâche 1, quelques espèces n'ayant pas été déclarées, la confirmation de prise zéro ou des données supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.</p>		
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01:</b> Rapports trimestriels de capture de BET reçus pour 2018; mais le rapport concernant le deuxième trimestre de 2019 n'a pas été reçu; <b>Rec. 01-22:</b> Les données SDP ont été reçues tardivement. <b>Rec. 16-15:</b> Rapport sur les transbordements reçus tardivement et sans le rapport d'évaluation exhaustif. <b>Rec. 14-07:</b> aucune information concernant les accords d'accès n'a été soumise (pas de nouvel accord en 2018 d'après le rapport annuel).</p>			<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05.</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue. <b>Rec. 18-06:</b> La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue.</p>		
	<p><b>Quotas et limites de capture :</b> Les feuilles « tailles » et « ajustements » manquent dans les tableaux d'application.</p>			<p><b>Quotas et limites de capture :</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.</p>		
	<p><b>Autres questions :</b> PNC concernant le ROP-TRANS présenté dans le document <b>COC-305/19</b> ainsi que la réponse.</p>			<p><b>Autres questions :</b></p>		

	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
<b>CURAÇAO</b>	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le tableau récapitulatif de déclaration de la IIe partie du rapport annuel a été reçu tardivement; il est difficile de savoir si les exigences de l'ICCAT sont mises en œuvre dans les eaux nationales de Curaçao ou uniquement en haute mer. Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3)</p>	<p>Toutes les mesures de l'ICCAT sont applicables dans les eaux nationales du Curaçao, mais il n'y a actuellement pas de pêche et aucune licence n'a été délivrée pour la ZEE.</p>	<p>Lettre sur les problèmes de déclaration</p>	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b></p>		
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01:</b> Quelques rapports trimestriels de 2019 ont été reçus tardivement.</p>			<p><b>Mesures de conservation et de gestion :</b></p>		
	<p><b>Quotas et limites de capture :</b> Tableaux d'application reçus tardivement</p>			<p><b>Quotas et limites de capture :</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.</p>		
	<p><b>Autres questions :</b></p>			<p><b>Autres questions :</b></p>		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019
ÉGYPTE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> ST09 non reçu. Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).		Lettre sur la mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux, tout en notant positivement la prise de contact de l'Égypte avec le Secrétariat pour demander une assistance à la réunion de 2019 et encourageant la suite à donner à cette question.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>			<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle pour les istiophoridés a été reçue tardivement.	L'Égypte a mentionné dans son rapport annuel qu'aucune activité de pêche de cette espèce n'est enregistrée ni pratiquée, car nous n'en avons pas jusqu'à présent.	
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>	Le tableau de déclaration de l'application de l'ICCAT a été envoyé le 08 août 2020.	
	<b>Autres questions :</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions :</b>		

	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
EL SALVADOR	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement. Quelques données statistiques de la tâche II ont été reçues tardivement.	Une réponse écrite a été reçue antérieurement d'El Salvador: À cet égard, je voudrais vous informer que, depuis juin dernier, un nouveau gouvernement élu démocratiquement a pris ses fonctions. En août, j'ai récemment été nommée directrice des pêches et nous avons constaté une série de manquements devant diverses organisations internationales, héritage laissé par les fonctionnaires du gouvernement antérieur. Nous mettons tout en œuvre pour informer l'ICCAT de l'envoi des informations disponibles correspondant à 2018 et nous nous engageons à répondre dans les délais impartis à la lettre de préoccupation du Président du COC reçue il y a deux jours.		<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 16-15:</b> rapport sur les transbordements reçus tardivement; <b>Rec. 01-21 et 01-22:</b> Les données SDP ont été reçues tardivement. <b>Rec-06-13:</b> Données commerciales reçues tardivement; <b>Recs 10-09/13-11:</b> on ne peut établir clairement si les mesures sont rigoureusement mises en œuvre et si elles sont juridiquement contraignantes. <b>Rec. 18-05 et 18-06:</b> la feuille de contrôle sur les istiophoridés n'a pas été reçue et la mise à jour de la feuille de contrôle des requins n'a pas été reçue non plus. <b>Rec. 16-01, paragraphe 4a:</b> d'après les prises de thon obèse (2.634 t), les mesures pourraient être insuffisantes pour maintenir la capture annuelle en dessous de 1.575 t.		Identification en raison d'insuffisances récurrentes et significatives de déclaration et niveau de capture de thon obèse indiquant une insuffisance significative de la mise en œuvre de mesures dans cette pêcherie.	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 19-01:</b> Plans de pêche et de gestion des DCP soumis tardivement (avec notification antérieure)		Le document manquant a été soumis le 7 octobre dernier et, bien qu'il ait été présenté 21 jours après la date fixée, cela s'est produit en raison des circonstances particulières de la pandémie mondiale de COVID-19 cette année et parce que le rapport a dû être vérifié par le sous-comité des pêches internationales de mon pays, désigné dans le cadre du plan correctif pour assurer le respect des exigences envers l'ICCAT.  En ce qui concerne les plans de pêche et de pêche sous DCP soumis par mon pays le 29 avril 2020, qui ont été présentés tardivement, mon pays tient à faire observer que la validité de la Recommandation 19-02 a pris effet dès sa déclaration en tant que telle par l'ICCAT, conformément à la meilleure volonté et à la décision de mon pays de s'y conformer, même dans le contexte difficile de la pandémie que nous connaissons, les plans ont été préparés, traités et contrôlés afin d'en assurer le respect, de sorte que la Commission peut être sûre que mon pays a non seulement élaboré les plans, mais s'est engagé à les respecter, conformément aux conditions pertinentes de la Recommandation en vigueur, dès son entrée en vigueur.
	<b>Quotas et limites de capture:</b> Tableaux d'application reçus tardivement			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
UNION EUROPÉENNE	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Quelques données statistiques ont été reçues tardivement (cf. PLE-105).</p>			<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Quelques données statistiques ont été reçues tardivement ou dans un format incorrect (cf. PLE-105).</p>	<p>Certaines données statistiques étaient effectivement en retard mais nous avons observé une certaine amélioration par rapport à 2019. Toutes les autres données ont été soumises à temps. Nous n'avons pas connaissance de données manquantes. [note du Secrétariat : données de la Lituanie non reçues lors du premier envoi en raison de problèmes de courrier électronique, mais ont été envoyées].</p>	
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-02:</b> Quelques déclarations de mise en cages reçues tardivement. Les navires de capture de thon rouge/autres navires de thon rouge de plus de 15 m de l'UE-Portugal et de l'UE-Grèce n'ont déclaré aucun message VMS.</p>	<p>Déclarations de mise en cages: il s'agit d'un problème récurrent provenant du fait que les États membres de l'UE de pavillon de la ferme doivent faire face à de grandes quantités d'opérations de mise en cages. Le temps nécessaire pour analyser et valider les enregistrements des mises en cage, ainsi que le temps nécessaire pour adapter les références eBCD en collaboration avec les États membres de l'UE de pavillon de capture ou d'autres CPC justifient la transmission tardive des déclarations de mise en cages et des rapports de mise en cages. Des efforts ont été déployés par les États membres de l'UE concernés pour résoudre cette question. Une prolongation du délai de présentation de la documentation demandée devrait être envisagée. En ce qui concerne le VMS, les navires de l'UE-Portugal ne transmettent pas de positions VMS, car aucun de ces navires ne cible le thon rouge (seulement capturé comme prise accessoire) et l'UE-Grèce a régulièrement envoyé ces références VMS à l'UE tout au long de 2019. L'UE s'est engagée à envoyer toutes les données VMS manquantes d'ici la fin de la réunion.</p>	<p>Lettre faisant état de problèmes de déclaration, tout en notant positivement les mesures prises par l'UE ou à prendre pour les résoudre. Demande de mises à jour sur les enquêtes concernant le EBFT.</p>	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-05 :</b> Soumission tardive de quelques navires SWO-Med. <b>Rec. 19-04 :</b> Inscription rétroactive des navires sur les listes BFT. Un cas de force majeure sans documentation explicative. <b>Rec. 13-14 :</b> Résiliation de l'accord d'affrètement non notifiée.</p>	<p>La période de fermeture adoptée pour les navires de l'UE pour la pêche de SWO-Med s'étend du 1er janvier au 31 mars, de sorte que les navires autorisés en janvier avant la date limite ne peuvent pas commencer leur activité de pêche avant le 1er avril 2020. La notification des changements (qui inclut le début de l'activité) est possible pour les navires commerciaux de SWO-Med jusqu'à 45 jours rétroactivement (la Rec. 13-13 s'applique mutatis mutandis à cet égard). Par conséquent, la date limite du 15 janvier est - du moins pour les navires de l'UE - une pure formalité sans aucune incidence pratique, compte tenu de la date de début des activités de pêche la plus proche anticipée du 1er avril. Voir l'annexe pour une explication plus détaillée.</p> <p>Deux cas où les États membres avaient demandé l'inclusion d'autres navires de pêche de BFT sans respecter le délai de préavis minimum de 15 jours selon le paragraphe 50/1 autre navire de thon rouge (remorqueur) : date de la demande : 31.08.2020 ; date de début de l'autorisation : 31.08.2020 ; documents fournis à l'ICCAT: 02.09.2020. UE-Espagne : 1 autre navire de thon rouge (remorqueur) : date de la demande : 28.09.2020 ; date de début de l'autorisation : 28.09.2020 ; documentation non encore fournie à l'ICCAT; dernier rappel à l'UE-Espagne envoyé le 20.10.2020. Étant donné que le cas 1 a reçu une documentation explicative et que le cas 2 est très récent et que la documentation demandée est toujours en suspens, nous ne pouvons pas constater de non-application à ce stade. La justification a été envoyée pour le second cas le 17 novembre et a été diffusée aux CPC par le biais de la circulaire n°7904/20. Conformément aux directives, les affrêteurs doivent envoyer le formulaire CP05 et l'UE-Espagne a fourni les formulaires CP06 et il n'y a donc pas de cas potentiel de non-application.</p>	
	<p><b>Quotas et limites de capture:</b> sous-déclaration possible de makaire blanc compte tenu des différences significatives entre les tableaux d'application et la tâche 1 au titre de 2017.</p>	<p>L'UE mène actuellement une enquête sur cette question et prendra les mesures qui s'imposent une fois l'enquête finalisée.</p>		<p><b>Quotas et limites de capture:</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.</p>		
	<p><b>Autres questions: ROP-BFT :</b> Cf. COC_305 pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées</p>	<p>Certains PNC ont été envoyés avec les rapports finaux et il était donc difficile d'en assurer le suivi. Le consortium est invité à envoyer les PNC par les voies habituelles afin que ceux-ci soient soumis à enquête.</p>		<p><b>Autres questions: ROP-BFT :</b> Cf. COC_305/2020 pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées.</p>		

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>FRANCE (St. Pierre &amp; Miquelon)</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel soumis tardivement (14 octobre).		Lettre faisant état de la déclaration tardive.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05:</b> Feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés soumise tardivement; <b>Rec.18-06:</b> Mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins soumise tardivement.			<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions :</b> Pas de réponse à la lettre du Président du COC			<b>Autres questions :</b>		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
GABON	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Les réponses dans le rapport annuel ne sont pas complètes ou suffisantes dans certains cas. <b>Rec. 16-14:</b> ST11 et ST09 (données/informations des programmes d'observateurs scientifiques) non reçus.</p>		Lettre faisant état de problèmes de déclaration, désignation des ports (Rec. 18-09), accords d'accès.	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement, quelques réponses pourraient être incomplètes. Données de tâche 1 reçues tardivement. Ni les caractéristiques de la flottille ni les données de la tâche 2 n'ont été reçues. <b>Rec. 16-14 :</b> Aucune donnée/information sur le programme d'observateurs n'a été reçue.</p>		
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 12-07/18-09:</b> Aucune liste de ports désignés et on ne sait pas exactement si les navires de pêche étrangers sont autorisés à entrer dans les ports. <b>Rec. 14-07:</b> Pas de soumissions aux exigences relatives aux accords d'accès (besoin de clarification par rapport au rapport annuel: « En 2018, 15 licences de pêche ont été délivrées pour des senneurs battant pavillon étranger. Les captures s'élèvent à 25.689,9 t »). <b>Rec. 14-07:</b> aucune information concernant les accords d'accès n'a été soumise.</p>			<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Recs 18-05 et 18-06:</b> Soumission tardive de la feuille de contrôle sur les requins/istiophoridés mise à jour.</p>		
	<p><b>Quotas et limites de capture:</b></p>			<p><b>Quotas et limites de capture:</b></p>		
	<p><b>Autres questions :</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC (uniquement un accusé de réception).</p>			<p><b>Autres questions :</b></p>		



CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
GAMBIE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue, mais la Gambie a rejoint l'ICCAT en février 2019 (et n'était pas Partie contractante en 2018).		Aucune action nécessaire.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel et les données statistiques n'ont pas été reçus.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> Le Secrétariat n'a reçu aucune réponse aux exigences en matière de déclaration jusqu'à présent, mais la Gambie n'était pas Partie contractante en 2018.			<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> Le Secrétariat n'a pas reçu de réponse aux exigences en matière de déclaration.		
				<b>Autres questions :</b> Un navire est inscrit sur la liste IUU, cf. PWG-405-B pour plus détails.	<u>Actuellement, le navire n'est pas autorisé à pêcher en Gambie. Le navire possédait pour la dernière fois une licence pour pêcher dans les eaux gambiennes du 09-10-2019 au 08-01-2020 et n'a opéré que pendant sept jours. Pendant la période susmentionnée, un observateur des pêcheries a été posté à bord, mais après les sept jours, le navire de pêche est parti pour le port de Dakar. Cependant, le ministère de la pêche est en contact avec l'administration maritime de Gambie (GMA) en tant qu'autorité compétente pour l'enregistrement des navires pour les mesures procédurales afin de radier le navire SAGE du registre gambien. Ce certificat de radiation servira au niveau international pour l'arrestation et la poursuite du navire dans le cadre de la pêche IUU.</u>	

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>GHANA</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Quelques données de la tâche II n'ont pas passé le filtre (n'ont pas pu être traitées).	Le Ghana a utilisé le logiciel tâche 2 recommandé par l'ICCAT et a rencontré des problèmes de traitement des données.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration et procédure suivie pour soumettre les navires de thonidés tropicaux en vertu de la 16-01, tout en notant positivement les mesures prises pour rectifier ces problèmes.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Les données de la tâche 2 ont été soumises dans un format erroné.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion: Rec. 18-09:</b> la période de désignation des ports dans le registre de l'ICCAT a expiré.			<b>Mesures de conservation et de gestion: Rec. 01-21 [18 - 07]:</b> Le rapport semestriel sur le document statistique BET a été reçu tardivement.		
	<b>Quotas et limites de capture :</b> La feuille de données de tailles n'a pas été remplie dans les tableaux d'application.	Le Ghana travaillera avec le Secrétariat pour résoudre ce problème.		<b>Quotas et limites de capture:</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

	2019		2020			
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
<b>GRENADE</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue. <b>Rec. 16-14.</b> ST11 et ST09 (données/informations des programmes d'observateurs scientifiques) non reçus.		Identification en raison de problèmes de déclaration significatifs récurrents (dont l'absence de présentation de rapport annuel et de données statistiques).	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel <u>n'a pas été reçu</u> et les données statistiques n'ont pas été reçues. <b>Rec. 16-14 :</b> Aucune information sur le programme d'observateurs scientifiques n'a été reçue. <u>Les données statistiques ont été reçues après les délais impartis.</u>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> Aucune soumission reçue en 2019			<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 et 18-06:</b> Les feuilles de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins et aux istiophoridés n'ont pas été reçues. Aucune soumission reçue en 2020		
	<b>Quotas et limites de capture :</b> Aucun tableau d'application reçu (l'applicabilité ne peut pas être déterminée car autre information n'a été reçue).			<b>Quotas et limites de capture :</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.		
	<b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC. Frappée d'interdiction en vertu de la Rec. 11-15.			<b>Autres questions:</b> Frappée d'interdiction en vertu de la Rec. 11-15.		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
<b>GUATEMALA</b>	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement. Les informations sur les programmes d'observateurs scientifiques ont été reçues tardivement (<b>Rec. 16-14</b>). Quelques espèces de la tâche 1 n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).</p>	<p>Explication écrite reçue du Guatemala: Malheureusement, les informations se sont croisées et les informations requises n'ont pas été envoyées.</p>		<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement. Les données statistiques ont été reçues tardivement. <b>Rec. 16-14 :</b> Les données concernant les observateurs scientifiques n'ont pas été reçues et aucun programme n'a été mis en œuvre.</p>		
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01.</b> Aucun rapport de captures trimestrielles de thon obèse n'a été reçu. Plan de gestion des DCP reçu tardivement. <b>Rec. 18-05 et Rec. 18-06:</b> Feuilles de contrôle pour les istiophoridés et les requins reçues tardivement. <b>Rec. 10-09 et Rec. 13-11:</b> On ne peut pas établir clairement si les dispositions ont été mises en œuvre de manière juridiquement contraignante.</p>	<p>De nombreux fonctionnaires du ministère ne connaissent pas les exigences mais ils feront tout leur possible pour soumettre les informations requises.</p>	<p>Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux programmes d'observateurs scientifiques nationaux, mesures relatives aux requins, istiophoridés et tortues marines.</p>	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01 :</b> Aucun rapport de captures trimestrielles de thon obèse n'a été reçu.</p>		
	<p><b>Quotas et limites de capture:</b></p>			<p><b>Quotas et limites de capture:</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.</p>		
	<p><b>Autres questions :</b></p>			<p><b>Autres questions :</b></p>		

		2019		2020			
		Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
<b>GUINÉE BISSAU</b>							
		<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue. <b>Rec. 16-14.</b> ST11 et ST09 (données/informations des programmes d'observateurs scientifiques) non reçus.			<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Ni le rapport annuel ni les données statistiques n'ont été reçus. <b>Rec. 16-14.</b> Aucune donnée/information sur le programme d'observateurs n'a été reçue.		
		<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> Aucune réponse aux exigences de déclaration n'a été reçue, dont la feuille de contrôle concernant les requins, la feuille de contrôle concernant les istiophoridés, la liste des ports désignés.		Identification en raison de problèmes de déclaration significatifs récurrents (dont la non-présentation du rapport annuel et des données statistiques pendant trois années consécutives).	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> Aucune réponse aux exigences de déclaration n'a été reçue en 2020.		
		<b>Quotas et limites de capture :</b> Aucun tableau d'application reçu (l'applicabilité ne peut pas être déterminée)			<b>Quotas et limites de capture :</b> Aucun tableau d'application reçu (l'applicabilité ne peut pas être déterminée).		
		<b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC. Frappée d'interdiction en vertu de la Rec. 11-15.			<b>Autres questions:</b> Frappée d'interdiction en vertu de la Rec. 11-15.		

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>GUINÉE ÉQUATORIALE</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Les données statistiques ont été reçues tardivement. Des prises sont consignées au titre de 2018, en dépit de l'interdiction. <b>Rec. 16-14:</b> aucune information présentée sur le programme national d'observateurs scientifiques.	Essaiera d'améliorer la déclaration dans les années à venir.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, capture réalisée en 2018 en dépit de l'interdiction de conservation en vertu de la Rés. 11-15.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Données de la tâche 1 reçues tardivement. Ni les caractéristiques de la flottille ni les données de la tâche 2 n'ont été reçues.	Caractéristiques de la flottille non applicables. La Guinée équatoriale n'a pas de flottille nationale de pêche.	
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01 :</b> Aucun rapport de captures trimestrielles de thon obèse au titre de 2018 (ou 2019).			<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture :</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.			<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions:</b> Interdiction maintenue en raison de l'absence de données de 2017. Réponse à la lettre du Président du COC reçue pendant la réunion.			<b>Autres questions:</b>		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
GUINÉE-REPUBLICQUE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue. <b>Rec. 16-14:</b> ST11 et ST09 (données/informations des programmes d'observateurs scientifiques) non reçus		Identification en raison de problèmes de déclaration significatifs récurrents (dont la non-présentation du rapport annuel et des données statistiques pendant trois années consécutives).	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel <u>n'a pas été reçu, et les données statistiques n'ont pas été reçus. Les données de la tâche 1 ont été reçues après les délais impartis.</u>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 16-01 :</b> Aucun rapport de captures trimestrielles de thon obèse n'a été reçu. <b>Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été soumise; <b>Rec.18-06:</b> La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été soumise; <b>Rec.12-07/18-09:</b> Pas de liste des ports désignés.			<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> Aucune réponse aux exigences de déclaration n'a été reçue en 2020.		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions :</b> Frappée d'interdiction en vertu de la Rec. 11-15. Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions :</b>		

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>HONDURAS</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel a été reçu tardivement. La confirmation de la capture zéro a été reçue tardivement.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents, dont la soumission tardive du rapport annuel plusieurs années consécutives.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>			<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 et 18-06.</b> Les feuilles de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés et aux requins n'ont pas été reçues		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions :</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions :</b>		



	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>ISLANDE</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		Aucune action nécessaire	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-06:</b> La feuille de contrôle mise à jour de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins a été reçue tardivement.			<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>JAPON</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Section 3 reçue tardivement.		Aucune action nécessaire	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05:</b> La feuille de contrôle pour les istiophoridés a été reçue tardivement.	Le Japon s'est orienté sur la base de la première circulaire du Secrétariat qui a ensuite été corrigée par erratum.		<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>			<b>Quotas et limites de capture :</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application en raison des données de l'année de pêche déclarées à des fins d'application.	Les données de la tâche 1 sont compilées sur la base de l'année calendaire tandis que les tableaux d'application sont compilés sur la base de l'année de pêche (d'août à juillet suivant). Cela entraîne certaines différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application et cela ne devrait pas être considéré comme une non-application.	
	<b>Autres questions:</b> <b>ROP_transbordements:</b> Cf. <b>COC_305</b> pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées.			<b>Autres questions:</b> Veuillez vous reporter au document COC-305 qui contient la liste des PNC déclarés dans le cadre du ROP-transbordements et les réponses apportées.		

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>COREE, Rép. de</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> La quatrième partie du rapport annuel a été reçue tardivement. Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).	Les nouveaux employés du ministère ne connaissaient pas le format de déclaration et n'ont pas inclus la section 4 dans le rapport (qui avait été reçu à temps).	Aucune action nécessaire	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>			<b>Mesures de conservation et de gestion : Recs 01-21/01-22 et 18-07:</b> Les rapports semestriels sur le document statistique BET et SWO ont été reçus tardivement.		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b> Quelques légères différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

		2019		2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
LIBERIA	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Les caractéristiques des flottilles de la tâche I n'ont pas été soumises. Les données de prise et effort de la tâche II n'ont pas été soumises. <b>Rec. 16-14</b> : Aucune information sur les programmes d'observateurs scientifiques ou sur d'autres mesures concernant la flottille nationale (canoës). Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).	Le Liberia n'a aucun navire thonier sous son pavillon, uniquement des navires de pêche artisanale.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, de la mise en œuvre du programme d'observateurs scientifiques national (Rec. 16-24), tableaux d'application non reçus, pas de liste de ports désignés (Rec. 18-09).	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement : <b>Rec. 16-14</b> : Le ST-09 n'a pas été reçu car un programmes d'observateurs scientifiques est actuellement en train d'être mis en place, aucune donnée n'est donc disponible. Aucune donnée de la tâche 2 n'a été reçue.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion</b> : <b>Rec. 18-09</b> : Aucune liste de ports désignés. On ne sait pas exactement si l'entrée des navires étrangers est interdite.			<b>Mesures de conservation et de gestion</b> : <b>Rec. 18-09</b> : aucune liste de ports désignés n'a été soumise. <b>Rec. 18-05</b> : La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue; <b>Rec. 18-06</b> : La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue.		
	<b>Quotas et limites de capture</b> : Les tableaux d'application n'ont pas été reçus, mais quelques prises ont été déclarées pour l'espadon du Nord, le germon du Nord et le makaira bleu dans la tâche I.			<b>Quotas et limites de capture</b> : <u>Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.</u> <u>Surconsommation possible de makaira bleu.</u>		
	<b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions:</b>		

		2019		2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
LIBYE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Données de la tâche II reçues dans un format erroné. <b>Rec. 16-14:</b> Il n'apparaît pas clairement si la couverture par observateurs scientifiques sont conformes aux dispositions.	La Libye n'a pas pu pas avoir certains programmes et espère le mettre en place dans un proche avenir. La Libye pourrait avoir besoin de l'aide du Secrétariat de l'ICCAT. Des informations ont été recueillies auprès de l'équipage et sur les poissons morts.		<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu. Données de tâche 1 reçues tardivement. <b>Rec. 16-14 :</b> Données de prise et d'effort de la tâche 2 non soumises. Informations sur le programmes d'observateurs scientifiques.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Recs 10-09/13-11:</b> Il n'apparaît pas clairement si les dispositions sont juridiquement contraignantes en dépit des rares interactions. <b>Rec. 13-13:</b> Un navire dépourvu de numéro OMI est inscrit dans le registre ICCAT. <b>Rec. 18-02:</b> Un navire BFT n'a pas envoyé de messages VMS pendant ses opérations en Méditerranée du 5 au 19 juin.	Le décret local actualisé n°33/2019, article 26, interdit de capturer des tortues marines et impose de les relâcher et de les remettre en mer après les avoir consignées dans le journal de bord. Au cours de la saison de pêche 2019, aucune tortue marine et/ou oiseau de mer n'a été déclaré par des senneurs libyens. La Libye travaille à la mise à jour de la loi générale sur la pêche no. 14 publié en 1981; Les normes de pêche de l'ICCAT seront incluses. <b>Rec. 13-13:</b> Le propriétaire du navire est actuellement en correspondance avec IHS Markit. <b>Rec. 18-02:</b> Après enquête, une erreur technique empêchant la transmission des données à l'ICCAT de Loqua a été détectée. les données manquantes ont été envoyées au Secrétariat.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences de l'ICCAT concernant les observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), exigence du numéro OMI (Rec. 13-13), transmission VMS (Rec. 18-02).	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-02/19-04 :</b> « Réglementations et autres documents connexes adoptés pour mettre en œuvre la Rec. » non soumis.		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.		
	<b>Autres questions: ROP-BFT :</b> Cf. <b>COC_305</b> pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées.			<b>Autres questions:</b>		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
<b>MAURITANIE</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement et dans le format erroné. <b>Rec. 16-14</b> : Pas d'information sur le Programme national d'observateurs scientifiques.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre des exigences relatives aux programmes d'observateurs nationaux, aux requins, aux makaires, aux accords d'accès, à la désignation des ports autorisés (Rec. 18-09), tout en notant le travail positif réalisé avec le Secrétariat en 2019 pour remédier aux insuffisances de données des années précédentes.	<b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14</b> : Aucune donnée du programme d'observateurs scientifiques n'a été soumise. Navires thoniers non inclus dans le programme d'observateurs nationaux. Ni les caractéristiques de la flottille ni les données de la tâche 2 n'ont été reçues.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 18-05:</b> Feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés non soumise; <b>Rec.18-06:</b> La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été soumise; <b>Rec. 14-07:</b> Pas de soumissions aux exigences relatives aux accords d'accès.			<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 18-06:</b> la feuille de contrôle s'appliquant aux requins n'a pas été mise à jour.		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>			<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions:</b> Pas de réponse à la lettre du Président du COC			<b>Autres questions:</b>		

CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
MEXIQUE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> <b>Rec. 16-14:</b> Informations sur les programmes d'observateurs scientifiques reçues tardivement. Quelques espèces de la tâche 1 n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).			<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01 :</b> Rapport sur les prises de BET reçu pour les deux derniers trimestres de 2018 reçu tardivement. <b>Rec. 13-13 :</b> Quelques navires figurant dans le registre ICCAT n'ont pas de numéro OMI. <b>Recs 18-05 et 18-06:</b> Les feuilles de contrôle sur les istiophoridés et les requins ont été reçues tardivement. <b>Rec. 18-13 :</b> Rapport sur le BCD reçu tardivement.	Le Mexique a demandé un numéro en 2015, mais la demande a été rejetée à ce moment-là, car la capacité des navires était inférieure à 100 GT. Après clarification du Secrétariat, le Mexique a à nouveau soumis des demandes de numéro IMO (copies des demandes envoyées au Secrétariat) et attend l'attribution des numéros.	Lettre faisant état de problèmes de déclaration et de l'exigence relative au numéro OMI, tout en notant positivement les efforts déployés pour résoudre ces problèmes.	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 01-22 [18-07]:</b> Le rapport semestriel sur le document statistique espadon a été reçu tardivement.	<u>Le gouvernement du Mexique réitère que les autorités mexicaines prennent en considération le travail du Secrétariat dans la réalisation des objectifs et des buts de la Convention en faveur de la pêche selon des critères de responsabilité et de durabilité. Le gouvernement du Mexique cherche des mécanismes correcteurs nécessaires. L'information a été transmise conformément aux indications le 8 mai 2020.</u>	
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b> Quelques différences mineures entre la tâche 1 et les tableaux d'application pour les données historiques.	Dans la feuille concernant ALBN, dans la section « Limites de capture initiales », il n'y a pas de limites de capture pour le Mexique. De plus, dans la section « Captures actuelles (CP13) », ces chiffres n'ont pas été déclarés dans les tableaux d'application, car les captures étaient sporadiques et très faibles. Par conséquent, dans la section « Diff >1 », aucun montant ne coïncide, bien que les montants de la capture de la tâche 1 aient été déclarés. Dans la feuille concernant WHM, dans la section « Diff >1 » pour l'année 2018, la différence est due au fait que le montant consigné dans le tableau d'application n'est pas correct, car 15,894 kg (16 t, chiffre arrondi) ont été capturés.	
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

	2019			2020			
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020	
MAROC	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Résumé et Ve partie du rapport annuel reçus tardivement.		Aucune action nécessaire	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Quelques données statistiques ont été reçues tardivement.			
		Ils n'ont pas été informés des parties manquantes jusqu'après la date limite de soumission.					
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>				<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>			
	<b>Autres questions: ROP-BFT :</b> Cf. COC_305/2019 pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées et le COC-312/2019 pour consulter les informations soumises en vertu de la Rec. 08-09.			<b>Autres questions:</b>			
		Les activités sont prévues dans la Rec. 18-02 et ne constituent pas de PNC.					



	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
NAMIBIE	<p><b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14:</b> Informations sur les programmes d'observateurs scientifiques reçues tardivement. Quelques espèces de la tâche 1 n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).</p>		<p>Identification en raison de la surconsommation significative et récurrente de makaire bleu pendant trois années consécutives (LL de 10t, débarquements déclarés 32 (2016), 57 (2017), 84 (2018). La lettre signale également des problèmes de déclaration</p>	<p><b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14 :</b> Aucune information sur le programme d'observateurs scientifiques n'a été reçue.</p>		
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec.13-13/14-10:</b> Déclaration rétroactive de plus 45 jours de deux navires aux fins de leur inscription dans le registre ICCAT des navires. <b>Rec. 16-15 :</b> Rapport sur les transbordements reçu tardivement</p>			<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01:</b> Aucun rapport trimestriel de captures de thon obèse n'a été transmis. <b>Rec. 13-14 :</b> Fin d'accords d'affrètement non communiquée.</p>		
	<p><b>Quotas et limites de capture:</b> Surconsommation de makaire bleu.</p>			<p>tardive, &gt;45 jours d'inscription rétroactive d'un navire (Rec. 13-13/14-10).</p>	<p><b>Quotas et limites de capture:</b> Surconsommation de makaire bleu. Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.</p>	<p>La Namibie recueille des données statistiques de sa flottille de pêche de grands pélagiques, grâce aux informations recueillies dans les carnets de pêche fournis par les capitaines des navires de pêche, ainsi qu'aux données recueillies en mer par les observateurs des pêches. Les données fournies dans le tableau d'application sont des données de débarquements réelles recueillies par les inspecteurs des pêches déployés à tous les points de débarquement.</p>
	<p><b>Autres questions: ROP_transbordements:</b> Cf. COC_305 pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées. Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.</p>				<p><b>Autres questions:</b> Cf. COC_305/2020 pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées.</p>	

CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
NICARAGUA	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>			<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 et 18-06:</b> Les feuilles de contrôle concernant les requins et les istiophoridés n'ont pas été soumises.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration (feuilles de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins et aux istiophoridés non soumises).	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05:</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue; <b>Rec. 18-06 :</b> La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue.		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions:</b>		

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>NIGERIA</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel incomplet (résumé et tableaux de déclaration envoyés)		Lettre signalant que le rapport annuel n'était pas complet, pas de notification des ports désignés (Rec. 18-09).	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-09:</b> On ne sait pas exactement si l'entrée des navires étrangers dans les ports est autorisée.			<b>Mesures de conservation et de gestion. Rec. 18-09.</b> Aucune liste de ports désignés n'a été soumise. <b>Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>NORVÈGE</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		Aucune action nécessaire.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>			<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>			<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions:</b> ROP-BFT : Cf. <b>COC_305</b> pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées.			<b>Autres questions:</b>		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
PANAMA	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement. Les données statistiques ont été reçues tardivement. <b>Rec. 16-14:</b> ST11 et ST09 (données/informations des programmes d'observateurs scientifiques) reçus tardivement.	L'administration connaît des changements qui ont donné lieu à des retards.	Lettre faisant état de problèmes récurrents de déclaration tardive (rapport annuel et données statistiques reçues tardivement plusieurs années de suite); >45 jours d'inscription rétroactive de navires (Rec. 13-13/14-10).	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu. Les données statistiques ont été reçues tardivement.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 13-13/14-10:</b> Déclaration rétroactive de plus de 45 jours de plusieurs navires aux fins de leur inscription dans le registre ICCAT des navires. <b>Rec. 18-05:</b> Feuille de contrôle sur les istiophoridés reçue tardivement (15 novembre).	Une nouvelle législation est en cours d'adoption afin de renforcer les mesures MCS, y compris des exigences juridiquement contraignantes obligeant les navires de charge à avoir un VMS à leur bord.		<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue; <b>Rec. 18-06 :</b> La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue.		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.		
	<b>Autres questions :</b> Réponse à la lettre du Président reçue tardivement (15 novembre).			<b>Autres questions :</b>		

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>PHILIPPINES</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue (interdiction toujours en vigueur)		Lettre faisant état de problèmes de déclaration récurrents, dont la non-soumission du rapport annuel et des données statistiques deux années de suite.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel et les données statistiques n'ont pas été reçus.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> Aucune information n'a été reçue en réponse aux exigences de déclaration, y compris Rec. 18-05 et 18-06, feuilles de contrôle des istiophoridés et des requins. <b>Rec. 18-09:</b> la liste des ports désignés n'a pas été soumise.			<b>Mesures de conservation et de gestion : Recs 18-05 et 18-06.</b> Les feuilles de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés et aux requins n'ont pas été reçues. <b>Rec. 18-09 :</b> Aucune liste de ports désignés n'a été soumise.		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>			<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions:</b> Frappée d'interdiction en vertu de la Rec. 11-15. Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions:</b> Interdiction maintenue et données manquantes pas encore soumise.		

	2019			2020			
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020	
RUSSIE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> ST09 reçu tardivement.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration (dont la non-présentation de la feuille de contrôle concernant les istiophoridés et de la mise à jour de la feuille de contrôle concernant les requins).	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Quelques données statistiques ont été reçues tardivement.	Les rapports annuels/statistiques ont été envoyés respectivement les 14/09/2020 et 07/07/2020. Afin d'exclure les défaillances techniques, un contrôle supplémentaire des informations envoyées est organisé.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 et Rec. 18-06:</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue. La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue.	La Russie n'a pas de navires ciblant les thonidés et les espèces apparentées. Les thonidés sont capturés en tant que prise accessoire dans d'autres pêcheries.			<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés a été reçue tardivement. <b>Rec. 18-06 :</b> La feuille de contrôle actualisée de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins a été reçue tardivement.	Feuille de contrôle sur les istiophoridés et feuille de contrôle actualisée sur les requins envoyées le 15/10/2020. Afin d'exclure les défaillances techniques, un contrôle supplémentaire des informations envoyées est organisé	
	<b>Quotas et limites de capture:</b>				<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions :</b>				<b>Autres questions :</b>		

		2019		2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
SAO TOME & PRINCIPE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Aucun rapport annuel. Aucune donnée statistique. <b>Rec. 16-14:</b> aucun formulaire ST11/ST09-informations ou données des programmes d'observateurs.			<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement et incomplet. <b>Rec. 16-14 :</b> Aucune information n'a été fournie sur les programmes d'observateurs. Ni les caractéristiques de la flottille ni les données de la tâche 2 n'ont été reçues		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 16-01 :</b> Aucune réponse n'a été apportée aux exigences en matière de déclaration, à savoir Rapports trimestriels de capture de thon obèse au titre du 4e trimestre 2018 et de l'année 2019 non soumis; <b>Rec. 18-05:</b> Feuille de de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés, non soumise; <b>Rec.18-06:</b> Pas de mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins (non soumise); <b>Rec.12-07/18-09:</b> Pas de liste des ports autorisés; <b>Rec. 14-07:</b> Aucune information sur les exigences relatives aux accords d'accès n'a été fournie.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration (dont la non-présentation de la feuille de contrôle concernant les istiophoridés et de la mise à jour de la feuille de contrôle concernant les requins), pas de liste de ports désignés (Rec. 18-09), informations sur les accords d'accès.	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue. <b>Rec. 18-06:</b> La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue.		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>			<b>Quotas et limites de capture :</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.		
	<b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions:</b>		



	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
SÉNÉGAL	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement. <b>Rec. 16-14 :</b> ST11 et ST09 (données/informations des programmes d'observateurs scientifiques) non reçus.	Cf. réponse apportée à la lettre du Président (COC-309/2019).	Lettre faisant état de problèmes de déclaration tardive, la mise en œuvre des exigences relatives au programme national d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14), informations incomplètes dans le tableau d'application, navire sans numéro OMI (Rec. 13-13), tout en notant de manière positive les informations fournies dans sa lettre de réponse du COC de 2019 concernant les mesures prises pour résoudre certains problèmes.	<b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14.</b> Quelques données statistiques ont été reçues tardivement. Le ST-09 n'a pas été reçu car un programme d'observateurs scientifiques est actuellement en train d'être mis en place, aucune donnée n'est donc disponible.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 02-21 et Rec. 02-22:</b> soumissions tardives des rapports bi-annuels SDP (BET et SWO, respectivement). <b>Rec. 13-13:</b> Un navire n'ayant pas de numéro OMI a été déclaré aux fins de son inscription dans le registre ICCAT des navires.			<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 13-14 :</b> Fin d'accords d'affrètement non communiquée.		
	<b>Quotas et limites de capture :</b> La feuille sur les informations de taille à inclure dans les tableaux d'application a été reçue tardivement.			<b>Quotas et limites de capture :</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application		
	<b>Autres questions:</b>			<b>Autres questions:</b> Un navire est inscrit sur la liste IUU, cf. PWG-405-B, 412, 415 et 416 pour plus détails. <u>Le Sénégal réitère sa demande pour que le pavillon actuel du navire <i>Mario 11</i> soit changé de Sénégal à inconnu sur la liste IUU, car il est considéré [par le Sénégal] que les éléments permettant ce changement ont été fournis.</u>		

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>SIERRA LEONE</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel a été reçu tardivement (pendant la réunion) et est incomplet. ST11/ST09 (données/informations des programmes d'observateurs scientifiques) non reçus.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration et aucun port désigné (Rec. 18-09)	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement. <b>Rec. 16-14</b> : Pas de programme d'observateurs scientifiques.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-09:</b> Liste des ports désignés non soumise.			<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>			<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions:</b>		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
AFRIQUE DU SUD	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> La deuxième partie du rapport annuel a été reçue tardivement Quelques données de tailles de la tâche II ont été reçues tardivement.	L'Afrique du Sud s'efforce d'atteindre un niveau d'application de 100%. Déclaration tardive en 2019 en raison d'une inadvertance administrative. La tâche II avait été envoyée dans les délais, mais dans un format incorrect. Les corrections ont donc été envoyées après les délais.	Aucune action nécessaire.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement. Les caractéristiques de la flottille (ST01) ont été reçues tardivement		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>			<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 19-01.</b> Le plan de pêche des thonidés tropicaux a été reçu tardivement. <b>Rec. 11-09/07-07:</b> Informations sur les mesures d'atténuation des prises accessoires d'oiseaux de mer reçues tardivement. <b>Rec. 13-14 :</b> Fin d'accords d'affrètement non communiquée. <b>Recs 18-05 et 18-06:</b> Feuilles de contrôle sur les mesures s'appliquant aux requins et aux istiophoridés reçues tardivement.		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

	2019		2020			
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>ST.VINCENT ET LES GRENADINES</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le ST09 n'a pas été reçu. Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).			<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Les caractéristiques de la flottille (ST01) ont été reçues tardivement. <b>Rec. 16-14.</b> SVG n'a pas déployé d'observateurs scientifiques en 2019 en raison de retards imprévus dans le déploiement du programme d'observateurs nationaux et de retards imprévus.	Soumission tardive en raison d'une omission administrative	
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-06:</b> La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration, dont la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux programmes d'observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), pas de mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins (Rec. 18-06) et tableaux d'application incomplets.	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture :</b> La feuille concernant les limites de taille du tableau d'application n'a pas été remplie.			<b>Quotas et limites de capture :</b> Les tableaux d'application ont été reçus tardivement. Surconsommation de makaira blanc (WHM) et possible surconsommation d'espadon du Sud. Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.	Soumission tardive en raison d'une omission administrative	
	<b>Autres questions:</b> <b>ROP_transbordements:</b> Cf. <b>COC_305</b> pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées. Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions:</b>		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
SYRIE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> ST11 et ST09 (données/informations des programmes d'observateurs scientifiques) non reçus.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration, le rapport annuel sur le BCD n'a pas été fourni et la feuille de contrôle sur les mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue; mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), tout en notant la demande d'assistance technique dans la réponse apportée à la lettre du Président du COC de 2019 et demande de clarifications sur les ports désignés pour les navires battant pavillon étranger avec des espèces autres que du thon rouge (Rec. 18-09).	<b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14:</b> Pas de programme d'observateurs scientifiques (un seul navire opérait pour le BFT et l'observateur régional était à bord).		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-13:</b> Rapport annuel BCD non soumis. <b>Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue. <b>Rec. 18-09 :</b> La liste des ports envoyée à la date indiquée dans le rapport annuel ne concerne que le thon rouge, mais voir réponse à la lettre du Président dans le COC-309.			<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été soumise. <b>Rec. 19-04 :</b> Demande d'inscription d'un navire dans le registre ICCAT moins de 15 jours avant la date de début des activités.		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>			<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions: ROP-BFT :</b> Cf. <b>COC_305</b> pour consulter la liste des PNC.			<b>Autres questions:</b>		

CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
TRINITÉ ET TOBAGO	<b>Rapports annuels / statistiques: Rec. 16-14</b> : ST11/ST09 (informations ou données des programmes d'observateurs scientifiques) non présenté. Quelques espèces de la tâche I n'ont pas été déclarées (espaces non remplis dans le COC_303/appendice 3).	Le cadre légal pour la mise en oeuvre de ces exigences est presque achevé.		<b>Rapports annuels / statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement. Données de tâche 2 reçues tardivement. <b>Rec. 16-14</b> : Programmes d'observateurs nationaux pas encore mis en oeuvre à Trinité-et-Tobago. Un plan d'action visant à remédier aux déficiences des cadres juridique, administratif et de MCS de Trinité-et-Tobago a été soumis à l'examen du cabinet.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-09:</b> Liste des ports désignés non présentée.	TT a récemment ratifié l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port et espère être en mesure d'envoyer la liste des ports désignés prochainement.	Lettre sur la mise en oeuvre des exigences relatives aux programmes d'observateurs scientifiques (Rec. 16-14) et désignation des ports (18-09), tout en notant positivement la mise à jour sur ces deux questions à la réunion annuelle de 2019 et dans la réponse apportée à la lettre du COC de 2019.	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 01-21 et Rec. 01-22 [18-07]:</b> Rapport semestriel sur le document statistique espadon et thon obèse reçu tardivement.		
	<b>Quotas et limites de capture</b> : les montants de BUM et WHM sont encore négatifs, mais des mesures ont été prises. Prise nulle en 2017-2018.			<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
TUNISIE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>			<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> Opération de mise en cage après le 22 août, en raison de force majeure.		Aucune action nécessaire.	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> Rec. 13-13/14-10/19-04: Demande rétroactive d'inscription de navires dans le registre ICCAT. Rec. 18-13 : Report de fermes soumis tardivement.		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application		
	<b>Autres questions :</b> ROP-BFT: Cf. COC_305 pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées			<b>Autres questions :</b> ROP-BFT : Cf. COC_305/2020 pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées		

CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
TURQUIE	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		Aucune action nécessaire.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 01-21 et 01-22;</b> Rapport semestriel de données SDP reçu tardivement.	A rencontré quelques difficultés en 2019 pour soumettre les informations dans les délais fixés car celles-ci étaient recueillies par diverses institutions, dont certaines ont présenté leurs données tardivement.		<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>			<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions: ROP-BFT :</b> Cf. COC_305 pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées			<b>Autres questions:</b> Cf. COC_305/2020 pour consulter la liste des PNC et les réponses apportées.		



	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>ROYAUME-UNI (Territoires d'Outre Mer)</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques: Rec. 16-14 :</b> Pas de programme d'observateurs scientifiques en place.	RU-TO examine les moyens de se conformer aux exigences et a entrepris un examen complet et une analyse des lacunes afin d'atteindre un niveau d'application intégral.	Lettre sur la mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), présentation tardive du rapport BCD, navire sans numéro OMI, tout en notant positivement la mise à jour fournie sur les efforts déployés pour résoudre ces problèmes.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-13:</b> Rapport annuel BCD reçu tardivement. Un navire n'ayant pas de numéro OMI a été déclaré aux fins de son inscription dans le registre ICCAT des navires.	Le numéro OMI a été attribué et sera communiqué au Secrétariat dès que possible et avant la fin de 2019.		<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
ÉTATS-UNIS	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		Aucune action nécessaire	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>			<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
URUGUAY	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>			<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Recs. 18-05 et 18-06.</b> Les feuilles de contrôle pour les istiophoridés et les requins ont été reçues tardivement.	En ce qui concerne la non-présentation de la feuille de contrôle des mesures concernant les requins pendant la réunion de 2018, nous pensions qu'il n'était pas nécessaire de communiquer les mesures prises à cet égard étant donné que notre pays n'avait réalisé aucune opération de pêche pendant l'année 2017. Des informations complètes sont présentées cette année même si aucune opération n'a été réalisée en 2018.	Aucune action nécessaire	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>			<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.	En ce qui concerne la communication des inspections au port, nous n'étions effectivement pas en mesure d'envoyer les rapports en 2018 car nous devions résoudre quelques processus internes. Actuellement, les rapports à envoyer concernent les navires pour lesquels des infractions ont été constatées. Nous vous communiquons dans ce sens que nous n'avons pas constaté d'infractions concernant les navires inspectés en 2018.		<b>Autres questions:</b>		

0	2019			2020		
<i>CPC</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>VANUATU</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration (rapport annuel soumis tardivement, mise à jour de la feuille de contrôle sur les requins et feuille de contrôle sur les istiophoridés non reçues), pas de liste de ports désignés (Rec. 18-09), la réponse apportée par Vanuatu indiquant qu'il ne s'agit pas d'un État côtier n'est pas suffisante).	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-09:</b> aucune liste de ports désignés n'a été soumise. Le Vanuatu a répondu que le Vanuatu n'est pas un État côtier. <b>Rec. 18-05 et Rec. 18-06:</b> La feuille de contrôle sur les istiophoridés et la mise à jour de la feuille de contrôle sur les requins n'ont pas été reçues.			<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue. <b>Rec. 18-06:</b> La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue. <b>Rec. 18-09:</b> Aucune liste de ports désignés n'a été soumise.		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>			<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions:</b>		

CPC	2019			2020		
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
VENEZUELA	<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu. Aucune donnée statistique n'a été reçue.</p> <p><b>Rec. 16-14:</b> ST11/ST09 (informations ou données des programmes d'observateurs scientifiques) non présenté.</p>			<p><b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement. Quelques données statistiques ont été reçues tardivement.</p>		
	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 13-13/14-10:</b> Déclaration rétroactive de plus 45 jours de navires aux fins de leur inscription dans le registre ICCAT des navires.</p> <p><b>Rec. 18-09:</b> Liste des ports désignés non soumise.</p>		<p>Lettre des problèmes de déclaration persistants, &gt; 45 jours de soumission rétroactive des navires autorisés (Rec. 13-13/14-10), mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14), les tableaux</p>	<p><b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 :</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue. <b>Rec. 18-06:</b> La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue. <b>Rec. 18-09:</b> Aucune liste de ports désignés n'a été soumise.</p>		
	<p><b>Quotas et limites de capture :</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.</p>		<p>d'application n'ont pas été reçus.</p>	<p><b>Quotas et limites de capture :</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.</p>		
	<p><b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.</p>			<p><b>Autres questions:</b></p>		

0	2019			2020		
CPC	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
<b>BOLIVIE</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Texte manquant dans le résumé du rapport annuel. Les réponses « non applicable » n'ont pas été dûment expliquées.			<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel et les données statistiques ont été reçus tardivement.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-05 et 18-06:</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés et la mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins ont été reçues tardivement.		Lettre faisant état de problèmes de déclaration (le rapport annuel n'était pas complet, mise à jour de la feuille de contrôle sur les requins et feuille de contrôle sur les istiophoridés reçues tardivement).	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>			<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions :</b>			<b>Autres questions :</b>		

		2019		2020			
		<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>TAIPEI CHINOIS</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>				<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>			Aucune action nécessaire.	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>				<b>Quotas et limites de capture:</b> Quelques différences entre la tâche 1 et les tableaux d'application.	Ces différences pourraient s'expliquer par le fait que la quantité de rejets est incluse ou non dans la quantité de captures, car il semble qu'il n'existe pas de règle commune pour toutes les espèces.	
	<b>Autres questions :</b> <b>ROP_transbordements:</b> Cf. <b>COC_305</b> pour consulter PNC et les réponses apportées.				<b>Autres questions :</b> PNC déclarés par des observateurs du ROP et réponses contenues dans le document COC-305.		

2020			
	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>COLOMBIE</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement		
	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b> <b>Rec. 18-06 :</b> La feuille de contrôle pour les requins a été soumise tardivement.		
	<b>Quotas et limites de capture :</b>		
	<b>Autres questions :</b> Éclaircissement sur accord d'accès demandé.		



		2019		2020			
		Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
COSTA RICA	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Précision requise concernant les données de la tâche I actuellement en cours de révision. Quelques réponses apportées dans le rapport annuel semblaient insuffisantes (mention « non applicable » non expliquée).			Identification en raison d'une surconsommation importante et récurrente de makaire blanc pendant de nombreuses années (limite de débarquement de 2 t ; débarquements déclarés 55,24 (2016), 45,00 (2016), 69,20 (2016), 69,20 (2017) et 35,10 (2018) ; limite de débarquement actuelle ajustée pour 2019 : 194,54 t négatives) et surconsommation antérieure d'espadon de l'Atlantique Nord pendant de nombreuses années (le Costa Rica n'a pas de limite de capture et son tableau d'application reflète les prises suivantes : 27 t (2015), 21,3 t (2016), 32 t (2017) et sa réponse en 2019 à la lettre du Président du COC fait état de 40 t au titre de 2019. La lettre doit également aborder les questions de déclaration, y compris les données de la tâche I et l'absence de soumission des feuilles de contrôle des istiophoridés et des requins ; les informations sont incomplètes en ce qui concerne les ports désignés (Rec. 18-09) (la réponse ne porte que sur les ports dans la zone de la Convention de l'ICCAT). La lettre doit signaler que la poursuite de la non-application aura des conséquences sur la décision de l'ICCAT quant au renouvellement du statut de Partie non contractante coopérante du Costa Rica.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Le rapport annuel n'a pas été reçu. Les données statistiques n'ont pas été reçues.		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-09:</b> Il n'apparaît pas clairement si les navires sous pavillon étranger sont autorisés à entrer dans les ports (cf. réponse à la lettre du Président dans le COC-309) <b>Rec. 18-05 et Rec. 18-06:</b> Les feuilles de contrôle pour les istiophoridés et pour les requins ont été reçues tardivement.				<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 18-09 :</b> Aucune liste de ports désignés n'a été soumise.		
	<b>Quotas et limites de capture :</b> Surconsommation continue de makaire blanc et d'espadon de l'Atlantique Nord.				<b>Quotas et limites de capture :</b> Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.		
	<b>Autres questions :</b>				<b>Autres questions :</b>		

2019			2020			
	Questions potentielles de non-application-2019	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2019	Questions potentielles de non-application-2020	Réponse / explication fournie par la CPC	Mesures prises en 2020
GUYANA	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> Rapport annuel reçu tardivement et quelques réponses incomplètes. Données de tâche I et II reçues tardivement. <b>Rec. 16-14:</b> ST11/ST09 (informations ou données des programmes d'observateurs scientifiques) non présenté.			<b>Rapports annuels/Statistiques:</b> <u>Ile partie du rapport annuel reçu tardivement.</u>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion : Rec. 16-01 :</b> Les prises trimestrielles de thon obèse n'ont pas été déclarées. <b>Rec. 18-09 :</b> Liste des ports désignés non reçue. <b>Rec. 18-05 et Rec. 18-06:</b> La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés et la mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins ont été reçues tardivement. <b>Rec. 14-07:</b> aucune information concernant les accords d'accès n'a été soumise. <b>02-21:</b> Les données du document statistique font apparaître des exportations possibles d'espéron du Sud alors que Guyana n'a pas de quota de cette espèce.		Identification en raison de la surconsommation persistante et significative de WHM pendant plusieurs années (limite de débarquement de 2 t, alors que la limite de débarquement ajustée actuelle de 165,26 t négatives) ; lettre également pour traiter les problèmes récurrents de déclaration; pas de désignation de ports (Rec. 18-09); mise en œuvre des exigences relatives aux observateurs scientifiques nationaux (Rec. 16-14); tableaux d'application soumis tardivement; et notant que la non-application influe sur la décision de l'ICCAT de renouveler le statut de Partie non contractante coopérante du Guyana.	<b>Mesures de conservation et de gestion :</b>		
	<b>Quotas et limites de capture :</b> Les tableaux d'application ont été reçus tardivement. Surconsommation de makaire blanc.			<b>Quotas et limites de capture :</b> <u>Les tableaux d'application ont été reçus après les délais impartis. Surconsommation possible de makaire bleu et d'espéron de l'Atlantique Sud.</u>		
	<b>Autres questions:</b> Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC.			<b>Autres questions:</b>		

		2019		2020			
		<i>Questions potentielles de non-application-2019</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2019</i>	<i>Questions potentielles de non-application-2020</i>	<i>Réponse / explication fournie par la CPC</i>	<i>Mesures prises en 2020</i>
<b>SURINAME</b>	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>			Aucune action nécessaire.	<b>Rapports annuels/Statistiques:</b>		
	<b>Mesures de conservation et de gestion</b>				<b>Mesures de conservation et de gestion</b>		
	<b>Quotas et limites de capture:</b>				<b>Quotas et limites de capture:</b>		
	<b>Autres questions :</b>				<b>Autres questions :</b>		